

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

Est donné par le soussigné secrétaire-trésorier, que :


QUE : Lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement # 124-21 : Gestion Contractuelle

Le règlement a été déposé au bureau de la secrétaire trésorière, au 17, route 122, Sainte-Clotilde-de-Horton, Québec, J0A 1H0, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures régulières d'ouverture du bureau

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 7 juillet 2021.

Le secrétaire-trésorier,



Caroline Dionne